

Catégorie	ID	Projet	Description	Responsables et partenaires	Budget estimé/établissement	Potentiel de réduction GES	ID	Actions	Échéancier								
									Été 2023	Automne 2023	Hiver 2024	Printemps 2024	Été - Automne 2024	2025	2026	2027	2028 et subséquent
	1.4	Substitution énergétique	Les systèmes de chauffage au mazout et au gaz naturel pourraient être substitués par des sources à faible empreinte carbone, comme l'électricité ou la biomasse. Ainsi, il sera nécessaire d'évaluer les équipements existants et les options de substitution disponibles.	Interne : Direction générale, Gestion des bâtiments. Partenaire suggéré : Spécialiste en systèmes de chauffage.	Dépense : Plus de 50 000 \$ par système. Économie : 5 % à 25 % des dépenses en gaz naturel et mazout.	25 % à 100 % par poste d'émission.	1.5.1	Recensement des équipements existants et évaluation de la capacité.									
							1.4.2	Identification des technologies possibles, des subventions et du Retour sur Investissement (ROI).			En continu.						
							1.4.3	Installation graduelle des technologies choisies pour chaque bâtiment.							Un bâtiment par année /à budgéter.		
	1.5	Production d'énergie renouvelable	La production d'énergie renouvelable sur place permettrait de réduire les coûts et les émissions GES liés à ce poste d'émissions. Les énergies renouvelables actuellement disponibles consistent à l'énergie solaire photovoltaïque et thermique et la géothermie.	Interne : Direction générale, Gestion des bâtiments. Partenaire suggéré : Consultant spécialisé en énergie renouvelable (solaire et géothermie).	Dépense : Plus de 100 000 \$ par bâtiment, à déterminer (prix très variable en fonction de la technologie sélectionnée). Économie : 10 % à 100 % des dépenses en gaz naturel et électricité (selon les installations).	10 % à 100 % par poste d'émission (selon les installations).	1.5.1	Évaluation et comparaison des différentes technologies accessibles. Étude de faisabilité et Retour sur investissement (ROI) par bâtiment.	Technologie non efficace pour notre climat. À réévaluer chaque année.								
							1.5.2	Installation graduelle des technologies choisies pour chaque bâtiment.	À réévaluer chaque année.								